



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00117

Numéro SIREN : 529 626 459

Nom ou dénomination : CABINET THIERRY LE CADRE

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2017 sous le numéro de dépôt 8591



Thierry Le Cadre

SAS Cabinet Thierry Le Cadre
Comptes annuels au 31/12/2016

DÉPÔT DU
04 AOÛT 2017
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

08591

1 Bilan

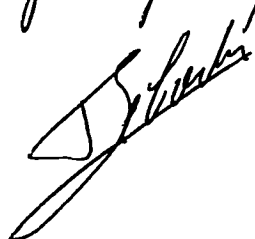
Actif Montants en €	31.12.2016	31.12.2015	Passif Montants en €	31.12.2016	31.12.2015
Actif immobilisé			Capitaux propres	35 171	21 111
Immobilisations incorporelles			Capital	10 000	10 000
Immobilisations corporelles			Réserve légale	1 000	1 000
Immobilisations financières			Autres réserves sociales	-39 889	-48 358
			Résultat de l'exercice	64 060	58 469
			Autres fonds propres		
			Provisions		
Actif circulant	38 798	24 952	Dettes	3 627	3 841
Stocks et en-cours			Emprunts et dettes financières		
Clients			Fournisseurs	833	833
Autres créances et comptes de régularisation	164	221	Autres dettes et comptes de régularisation	2 794	3 008
Disponibilités	38 634	24 731			
Total de l'actif	38 798	24 952	Total du passif	38 798	24 952

Pour copie certifiée conforme
[Signature]



2 Compte de résultat

Montants en €	31.12.2016	31.12.2015
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	136 876	126 731
Autres produits d'exploitation	160	100
	137 036	126 831
Charges d'exploitation		
Achats et variation de stock	37 816	37 520
Services extérieurs	12 955	11 436
Impôts, taxes et versements assimilés	661	657
Charges de personnel		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges d'exploitation		
	51 432	49 613
Résultat d'exploitation	85 604	77 218
Produits sur opérations en commun		
Charges sur opérations en commun		
Produits financiers		
Charges financières		
Résultat financier		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	85 604	77 218
Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices	21 544	18 749
RESULTAT NET	64 060	58 469

Pour copie certifiée conforme


3 Annexe abrégé aux comptes annuels

3.1 Fait majeur de l'exercice

La SAS, créée le 10 janvier 2011 et dont l'objet est l'activité exclusive de commissaire aux comptes, a commencé son activité l'exercice 2012. L'année 2016 est ainsi le cinquième exercice d'activité de la société.

3.2 Référentiel comptable

Les comptes annuels de la SAS Cabinet Thierry Le Cadre sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, et selon les dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables.

La présentation de l'annexe des comptes annuels est faite selon le modèle abrégé conformément au règlement 2011-02 de l'Autorité des Normes Comptables.

3.3 Etat des échéances des créances et dettes à la clôture de la situation

Montants en €	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances clients			
Taxe sur la valeur ajoutée	164	164	
Total Créances			
Fournisseurs	833	833	
Impôts sur les bénéfices	2 794	2 794	
Taxe sur la valeur ajoutée			
Total Dettes	3 627	3 627	

3.4 Capital

Actions	Montant	Valeur nominale
Titres début d'exercice	10 000	1 €
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice	10 000	1 €

Pour copie certifiée conforme
J. Le Cadre



Sommaire

1	Bilan	1
2	Compte de résultat	2
3	Annexe abrégé aux comptes annuels	3
3.1	Fait majeur de l'exercice	3
3.2	Référentiel comptable	3
3.3	Etat des échéances des créances et dettes	3
3.4	Capital	3

Tous les montants sont exprimés en euros

Pour copie certifiée conforme




Thierry Le Cadre

Expert Comptable Indépendant

Inscrit au tableau de l'Ordre de Bretagne

Cabinet Thierry Le Cadre

Société de commissariat aux comptes

6 place de Bretagne

35000 RENNES

Comptes annuels

Au 31 décembre 2016

Cabinet d'Expertise Comptable
6 place de Bretagne
35000 Rennes
Tél : 06 76 20 40 77
Fax : 02 99 65 75 67
lecadre.thierry@wanadoo.fr

Pour copie certifiée conforme


CABINET THIERRY LE CADRE
Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 euros
Siège social : 6 place de Bretagne
35000 RENNES
529 626 459 RENNES

PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

Du 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, et le trente juin, au siège social.

Monsieur Thierry LE CADRE, demeurant à Rennes (35000), 6 place de Bretagne,

Associé unique de la Société CABINET THIERRY LE CADRE.

1 – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT

En sa qualité de Président de la Société, associé unique, Monsieur Thierry LE CADRE a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

2 – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 64.060,31 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

bon copie certifiée conforme


DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 64.060,31 euros de la manière suivante, étant souligné qu'il y a lieu d'apurer le poste de réserves ordinaires qui figure au bilan pour - 39.889 € en raison de la distribution de l'acompte sur dividende décidé en fin d'année 2016 :

Origine :

- Résultat de l'exercice : bénéfice de 64.060,31 €

Affectation :

- Aux autres réserves : 40.060,31 €

- Dividendes : 24.000,00 €

TOTAUX : 64.060,31 € 64.060,31 €

Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est de 2,4 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à l'issue de la présente décision.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue à l'article 158,3-2° du Code général des impôts.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des précédents exercices ont été les suivants :

Exercice clos le :	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI Dividendes	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI Autres revenus
31/12/2015	60.000 €	
31/12/2014	51.000 €	
31/12/2013	55.000 €	-
31/12/2012	10.000 €	-
31/12/2011	-	-

NB : Un acompte sur dividende a été décidé en novembre 2016, d'un montant de 40.000 €

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions intervenues entre la Société et l'associé unique Président.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de décisions de l'associé unique.

Pour copie certifiée conforme
